

HAUT CONSEIL DU DIALOGUE SOCIAL du 26 mai 2021

Présentation de la mesure d'audience syndicale au niveau national et interprofessionnel

Résultats du calcul de l'audience syndicale 2021 Niveau national et interprofessionnel (MARS - TPE - Agriculture)

Nombre de salariés inscrits ⁱ	14 118 287
Nombre de votants	5 398 796
Nombre de suffrages valablement exprimés ⁱⁱ	5 016 355
Taux de participation ⁱⁱⁱ	38,24%

Organisations syndicales ayant obtenu une audience supérieure ou égale à 8%

Organisations syndicales	Nombre de suffrages valablement exprimés ^{iv}	% de voix obtenues
CFDT	1 343 055,97	26,77%
CGT	1 151 897,16	22,96%
CGT-FO	764 329,75	15,24%
CFE-CGC	597 777,70	11,92%
CFTC	476 564,83	9,50%

Organisations syndicales ayant obtenu une audience inférieure à 8%

Organisations syndicales	Nombre de suffrages valablement exprimés	% de voix obtenues
UNSA	300 391,32	5,99%
Solidaires	184 513,47	3,68%
Autres listes (< 1%)	190 896,24	3,81%

Audience de la CFE-CGC dans les collèges électoraux dans lesquels ses règles statutaires lui donnent vocation à présenter des candidats : 20,71 %.

ⁱ Le nombre de salariés inscrits correspond au nombre de salariés inscrits sur les listes électorales : des entreprises dont les procès-verbaux d'élections professionnelles sont pris en compte dans la mesure, du scrutin TPE et du collège des salariés de la production agricole de l'élection aux chambres départementales d'agriculture

ⁱⁱ Le nombre de suffrages valablement exprimés correspond au nombre de votants moins les suffrages blancs et nuls. Ce nombre comprend 6928,14 SVE attribuables à la C.F.E / C.G.C hors collèges techniciens, agents de maîtrise, ingénieurs et cadres

ⁱⁱⁱ Le taux de participation est calculé à partir du nombre de votants rapporté au nombre d'inscrits

^{iv} Le nombre de suffrages valablement exprimés comporte des décimales en raison des répartitions de voix au sein des listes communes qui s'expriment en pourcentage du nombre total de suffrages recueillis par celles-ci